



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 33051

### Texte de la question

M. François Hollande attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'omission des réseaux d'aides spécialisés aux élèves en difficulté (RASED) du « guide pratique des parents », distribué à l'occasion de la rentrée scolaire. Le projet d'orientation budgétaire pour l'enseignement scolaire 2009-2011 prévoit, par ailleurs, la suppression de près de la moitié des postes d'enseignants spécialisés dans les RASED et il vient d'annoncer la disparition d'un quart des RASED, en France cette année, au prétexte de la mise en place de deux heures d'aides personnalisées. Or l'enseignant ne peut être le seul à traiter les difficultés des élèves. Celles-ci nécessitent des approches différencierées, pluriprofessionnelle et concertées, qui ne peuvent se réduire à du soutien scolaire. Ainsi, la suppression des RASED reviendrait, *in fine*, à s'attaquer aux élèves les plus fragiles et les plus « en souffrance » dans l'école. D'autre part, dans un département comme la Corrèze, cela signifierait la fin des prises en charge en zone rurale, constituant une véritable rupture de l'accès à l'ensemble des services de l'école publique auquel a droit chaque enfant. Il lui demande donc de fournir à ces dispositifs d'aide spécialisée, reconnus pour contribuer efficacement à la lutte contre l'échec scolaire, les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement et à leur pérennité.

### Texte de la réponse

La durée de l'enseignement scolaire dans le premier degré est désormais fixée à vingt-quatre heures hebdomadaires dispensées à tous les élèves auxquelles s'ajoutent deux heures au maximum d'aide personnalisée en très petits groupes pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Ces deux heures, qui font désormais partie du travail de tous les enseignants du 1er degré, viennent renforcer l'action des maîtres et la différenciation pédagogique qu'ils mettent en oeuvre dans la classe dans le cadre des Programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE). Il s'agit de proposer une réponse adaptée à chaque élève. Dans ce nouveau contexte, le rôle des enseignants qui exercent dans les RASED devra évoluer. Il conviendra notamment que l'action de ces personnels soit mieux centrée sur les écoles où le nombre et la nature des difficultés rencontrées par les élèves sont plus importants qu'ailleurs. Cela aura, en outre, l'avantage d'éviter une dispersion dans l'utilisation de leur savoir-faire et de cibler les interventions spécialisées sur la plus grande difficulté.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Hollande](#)

**Circonscription :** Corrèze (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33051

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 21 octobre 2008, page 8938  
**Réponse publiée le :** 18 novembre 2008, page 9961